

Elle veut divorcer mais moi non car elle a pas de raison

Par sylvain71, le 10/03/2009 à 11:27

Bonjour,

J'ai 34 ans et ma femme 46 ans, nous somme marié depuis 9 ans .j'ai deux enfants légitimes et elle a eu 6 enfants d'avant que l'ont se connaissent .

Pour êre honnête, elle n'a pas de raison concréte de divorcer.Les seul repproche sont je suis sans emplois, et que je lui fais pas confiance. J'ai été licencier en 2003. Mais le temps ,où j'ai travaillé mon salaire étais pour la famille, car elle était sans emplois. La situation c'est inversé mais là se n'est plus pareil, elle veut profité de son argents, elle veut sortir avec ses copines, allez en boite, et moi je dois m'occupé des enfants se n'ais pas un probléme car je les aimes. Cela fait dix ans que l'ont se connaient et je vie un enfer. Elle a vécu une vie plutot instable, avant que je la rencontre (ex copain violent, 4 enfants qui ont chacun un pére différent. elle a été abussé en étant ivre. voila en gros. Elle m'a tropmé une fois avec un ami a moi. Bon je lui pardonné car elle était ivre.

.Elle me fais passé pour quelqu'un que je ne suis pas, vis avis de sa famille et quand j'ai le dos tourner. Ayant perdu mes parents (décédés) et mes amis (pas le droit de sortir pour les rencontré simon j'avais des repproche) il est dure de trouver du réconfort. Seul contre tous je ne sais plus ou allez. Si elle veut divorcer comme elle le prétent moi je veux la gardes de mes deux enfants qui ont 7 et 8 ans. Puis je prétendre a la garde même si je ne travail pas? je veux egalement garder l'appartement et tous se qui il y a dedans. S'il vous plait aidez moi !!!!!!!!

Par milou, le 10/03/2009 à 13:03

Bonjour,

si je puis me permettre, si votre femme n'a pas de raison selon vous de demander le divorce vous en avez apparemment de l'accepter car vous vivez semble-t-il un enfeR (vous le dites vous-même)!!!!!! Pourquoi vous opposer à cette décision dans ce cas? N'est-ce pas le mieux à faire ?

Quoi qu'il en soit, vous ne pouvez pas vous opposer au divorce, votre accord n'est pas nécessaire pour qu'il soit prononcé. En ce qui concerne la garde des enfants, si vous n'arrivez pas à vous mettre d'accord avec votre femme, le juge tranchera, et il est vrai que le fait que vous soyez sasn emploi ne joue pas en votre faveur. Il en est de mêm pour le domicile, si vous ne trouvez pas d'arrangement, le juge prendra une décision.